	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 janvier 2023</b>	<b>N° 2023-13</b>

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30  
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.  
M. GUENDEZ à partir de 17h10.  
M. GARRIGUES à partir de 17h.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.  
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.  
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.  
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.  
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.  
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.  
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.  
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 janvier 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2023-13</i></b>

---

**Ambarès-et-Lagrange - Projet d'aménagement du secteur Gare de la Grave -  
délibération relative aux objectifs et modalités de concertation - Décision -  
Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**I. Contexte du projet :**

Située au Nord-est de l'agglomération bordelaise, la Commune d'Ambarès-et-Lagrange occupe une position centrale au cœur de la Presqu'île d'Ambès, dont elle est la commune la plus importante, de part et d'autre de l'autoroute A10. Elle comptait une population de 16 792 habitants au 1er janvier 2018, en forte croissance.

La Commune bénéficie de la présence de deux gares TER, dont la gare de La Grave aujourd'hui enclavée et peu visible. L'offre de desserte de cette gare doit à terme s'améliorer avec la mise en service du Réseau Express Girondin à l'horizon 2028, nécessitant la structuration d'un pôle multimodal doté de service.

Plusieurs réflexions sont déjà en cours :

- L'étude d'un projet de pôle d'échange multimodal par Bordeaux Métropole selon un schéma directeur établi par le cabinet SYSTRA ;
- L'étude d'un projet immobilier à l'est de la gare actuelle dans le cadre de l'AMI AIRE2 piloté par La Fab pour le compte de Bordeaux Métropole : ce projet prévoit la création de plusieurs immeubles majoritairement destinés à de l'artisanat complété de bureaux et de services ;
- Une étude hydraulique sur le ruisseau de Barbère menée par Bordeaux Métropole ;
- Une étude urbaine menée pour La Fab par Une Fabrique de la Ville ;

Bordeaux Métropole envisage la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain cohérent dans le secteur permettant d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, la construction de logements, et de réaliser des équipements collectifs. Cette opération pourrait être réalisée selon la procédure de la Zone d'Aménagement Concerté.

Ainsi conformément aux dispositions de l'article L.103-2 2° du Code de l'urbanisme, il convient de définir les objectifs poursuivis par cette opération d'ensemble ainsi que les modalités de concertation.

**II. Les objectifs du projet et de la concertation**

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Aménager des équipements publics, notamment des espaces publics révélant le pôle gare ;
- Développer l'offre de services autour de la gare de La Grave afin de participer à la création d'une centralité urbaine et au report modal vers le transport en commun pour tous les usagers ;
- Offrir du logement pour tous les publics, et notamment du logement social et des logements pour les étudiants, en lien avec les besoins identifiés au PLU ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique, en assurant le développement d'un pôle d'activités productif (artisanat, industrie) à coût maîtrisés et la création d'un pôle tertiaire ;
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;

Ces objectifs d'aménagement s'inscrivent directement dans les objectifs visés à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme de maîtrise d'une politique locale de l'habitat, d'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil d'activités économiques, la réalisation d'équipements collectifs et le renouvellement urbain. Le projet d'aménagement du site de la gare de La Grave devrait prendre la forme d'une zone d'aménagement concerté.

Ces objectifs d'aménagement concourront à la mise en œuvre de l'OIM « Rive Droite » visant à développer l'identité économique de la Rive Droite, en valorisant et consolidant les filières économiques d'excellence du territoire.

#### Les objectifs poursuivis par la concertation

La concertation a pour but de permettre aux habitants, associations locales et toute autre personne concernée par ce projet :

- D'accéder aux informations relatives au projet d'aménagement,
- De donner un avis à un stade précoce sur les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- Et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur ce projet.

### **III. Modalités de la concertation**

Conformément à l'article L.103-2 2° du code l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité métropolitaine tout au long des études du projet.

Cette concertation lancée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab s'effectuera en étroite association avec la commune de Ambarès-et-Lagrave. La concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à l'élaboration du projet.

La concertation et la date d'ouverture qui sera précisée par le Président de Bordeaux Métropole et feront l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication par voie de presse et sur le site internet <http://participation.bordeaux-métropole.fr>,
- Pendant toute la durée de la concertation : affichage à la mairie de la commune Ambarès-et-Lagrave, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole.

Durant toute la durée de la concertation, un dossier de concertation sera mis à la disposition du public :

- Sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-métropole.fr>

- Aux jours et heures habituels d'ouverture :
  - ↳ A l'accueil de la mairie, à l'Hôtel de ville, 18 place de la Victoire, 33440 Ambarès-et-Lagrave,
  - ↳ Dans les locaux de Bordeaux Métropole - A l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont,
  - ↳ Dans les locaux de Bordeaux Métropole – A l'accueil de l'immeuble Laure Gatet, 39-41 Cours du Maréchal Juin, 33 000 Bordeaux.

Le dossier de concertation comprendra notamment :

- Une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- Un plan de situation,
- Un plan de périmètre d'étude,
- La présente délibération.

Ce dossier de concertation dématérialisé et papier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet d'aménagement. Le public sera tenu informé du versement des compléments au dossier de concertation via une information sur le site internet de la participation et un affichage en mairie Ambarès-et-Lagrave et au siège de Bordeaux Métropole.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,
- Sur le registre papier tenu à la disposition du public à la mairie de la commune Ambarès-et-Lagrave, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole.

Afin que le public puisse prendre connaissance de l'ensemble des contributions, les observations et propositions du public recueillies par voie postale et voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé et insérées dans le registre papier mis à disposition à la mairie de la commune Ambarès-et-Lagrave, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole,

Seront également organisés durant le temps dédié à la concertation les événements suivants :

- Une enquête auprès de la population
- Une balade urbaine
- Deux réunions publiques.

L'information relative à ces événements sera assurée par publication sur le site internet dédié à la participation de Bordeaux Métropole, ainsi que par affichage à la mairie de la commune Ambarès-et-Lagrave et au siège de Bordeaux Métropole.

#### **IV. Clôture et bilan de la concertation**

La date de clôture de la concertation sera précisée par le Président de Bordeaux Métropole et fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication par voie de presse et sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

- Affichage à la mairie de la commune Ambarès-et-Lagrave, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole.

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil de la Métropole qui en délibèrera.

Ce bilan sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole ainsi qu'à la mairie de la commune Ambarès-et-Lagrave et au siège de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-6 et R. 103-1 à R.103-3,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-2,  
**VU** le périmètre de projet ci-annexé,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il est dès à présent nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement de la Gare de La Grave de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions.

**CONSIDERANT** la nécessité d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairie de Ambarès-et-Lagrave, au siège de Bordeaux Métropole et au Pôle Territorial Rive Droite et de procéder à une mesure de publicité par voie de presse.

#### **DECIDE**

**Article 1** : de procéder à une concertation en application de l'article L.103-2 2° et 4° du code de l'urbanisme sur le projet d'aménagement de la gare de La Grave à Ambarès-et-Lagrave tel que décrit en annexe,

**Article 2** : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet précisés en partie II de la présente délibération, intitulée « Les objectifs du projet d'aménagement de la gare de La Grave à Ambarès-et-Lagrave »,

**Article 3** : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans la présente délibération,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date d'ouverture et de clôture, à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à fixer des modalités complémentaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 FÉVRIER 2023</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>3 FÉVRIER 2023</b>	



5 000 m<sup>2</sup>